



**Transmis copie pour information à:**

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique;
- Monsieur l'Inspecteur Général de l'EPST;
- Madame, Monsieur le Directeur-Chef de Service de l'EPST (**Tous**) ;
- Monsieur le Coordinateur National des Ecoles Conventionnées (**Tous**) ;
- Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général du Syndicat des Enseignants de l'EPST(**Tous**) ;
- Monsieur le Président National de l'Association des Promoteurs des Ecoles Privées Agréées (**Tous**).  
**(Tous) à KINSHASA**
- Excellence Madame, Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'Education (**Tous**) ;
- Madame, Monsieur le Directeur Provincial de l'EPST(**Tous**) ;
- Madame, Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial de l'EPST(**Tous**) ;
- Madame, Monsieur le Directeur Provincial du SECOPE (**Tous**) ;
- Monsieur le Coordinateur Provincial des Ecoles Conventionnées (**Tous**) ;
- Madame, Monsieur le Président Provincial de l'Association des Parents d'élèves (**Tous**) ;
- Madame, Monsieur le Président Provincial de l'Association des Ecoles Privées Agréées (**Tous**) ;
- Madame, Monsieur le Chef de Sous-Division Provinciale de l'EPST (**Tous**) ;
- Madame, Monsieur l'Inspecteur Chef de Pool de l'EPST (**Tous**) ;
- Madame, Monsieur le Coordinateur Diocésain, Communautaire, Sous-Provincial, Conseiller Résident des Ecoles Conventionnées (**Tous**).

.../...

**Objet : Transmission Calendrier  
Scolaire 2020-2021 réaménagé**

**A Son Excellence Monsieur le  
Gouverneur de la Ville de Kinshasa  
et de Province (Tous)**

**Excellence Monsieur le Gouverneur,**

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe à la présente, pour large diffusion et stricte application au niveau des établissements d'enseignement primaire, secondaire et technique de votre juridiction, le Calendrier scolaire 2020-2021 réaménagé.

Conformément aux dispositions de la Loi-Cadre n°014/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National, le présent Calendrier scolaire réaménagé ne peut être modifié que par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique.

Aux termes de ce Calendrier scolaire réaménagé, la reprise des activités scolaires est fixée au lundi 22 février 2021 à 7h30' sur toute l'étendue du territoire national, dans le strict respect des mesures barrières, conformément au Protocole de lutte contre le coronavirus en milieux scolaires.

Les responsables provinciaux de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique sont invités à veiller au strict respect du présent Calendrier scolaire réaménagé.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, **Excellence Monsieur le  
Gouverneur**, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Le Secrétaire Général,

**Jean-Marie MANGOBE BOMUNGO**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,  
SECONDAIRE ET TECHNIQUE

**CALENDRIER SCOLAIRE  
2020 – 2021 REAMENAGE**

FEVRIER 2021

## TABLE DES MATIERES

I. Reprise des activités et clôture de l'année scolaire 2020-2021.....	3
II. Division de l'année scolaire 2020-2021 .....	3
II.1. Enseignement Maternel .....	3
II.2. Enseignement Primaire .....	3
II.3. Enseignement Secondaire et Technique .....	4
III. Jurys et épreuves de Fins de Cycles.....	5
III.1. Enseignement Primaire : Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) .....	5
III.2. Enseignement Secondaire cycle court .....	5
III.2.1. Epreuves de hors session.....	5
III.2.2. Epreuves de la session ordinaire .....	5
III.3. Enseignement secondaire cycle long : Examen d'Etat .....	5
IV. Jours fériés légaux .....	5
V. Dispositions pratiques .....	5
VI. Dispositions finales .....	7



## CALENDRIER SCOLAIRE 2020 – 2021 REAMENAGE

### I. Reprise des activités et clôture de l'année scolaire pour les établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique.

- Reprise des activités scolaires 2020-2021 : **lundi 22 février 2021**;
- Clôture de l'année scolaire 2020-2021 : **mercredi 08 Septembre 2021**.

### II. Division de l'année scolaire 2020-2021.

#### II.1. Enseignement maternel : du lundi 22 février au mercredi 08 septembre 2021 inclus, soit **140 jours**.

##### II.1.1. Deuxième trimestre : du lundi 22 février au mercredi 02 juin 2021 inclus, soit **72 jours**.

###### 3<sup>ème</sup> Période

- Du lundi 22 février au vendredi 09 avril 2021 inclus, soit **35 jours**.
- Samedi 17 avril 2021 : prise de connaissance des fiches d'appréciation des activités périodiques des enfants par les parents.

###### 4<sup>ème</sup> Période

- Du lundi 12 avril au mercredi 02 juin 2021 inclus, soit **37 jours**.
- a. **Evaluation du niveau de l'éveil des enfants :**
  - Du mercredi 26 mai au mercredi 02 juin 2021 inclus, soit **06 jours**.
  - Samedi 12 juin 2021 : communication des points aux parents.
- b. **Congé de détente du deuxième trimestre :**
  - Du jeudi 03 au samedi 05 juin 2021 inclus, soit **03 jours**;
  - Lundi 07 juin 2021 : reprise des activités.

##### II.1.2. Troisième Trimestre : du lundi 07 juin au mercredi 08 septembre 2021 inclus, soit **68 jours**.

###### 5<sup>ème</sup> Période

- Du lundi 07 juin au vendredi 23 juillet 2021 inclus, soit **35 jours**.
- Vendredi 30 juillet 2021 : prise de connaissance des fiches d'appréciation des activités périodiques des enfants par les parents.

###### 6<sup>ème</sup> Période

- Du lundi 26 juillet au mercredi 08 septembre 2021 inclus, soit **33 jours**.

###### ➤ Evaluation du niveau de l'éveil des enfants :

- Du vendredi 20 au vendredi 27 août 2021 inclus, soit **06 jours**.
- **Mercredi 08 septembre 2021 :**
  - Proclamation des résultats du niveau de l'éveil des enfants, remise des bulletins et des certificats de fin du cycle maternel ;
  - Clôture de l'année scolaire 2020 – 2021.

#### II.2. Enseignement Primaire : du lundi 22 février au mercredi 08 septembre 2021 inclus, soit **163 jours**

##### II.2.1. Deuxième trimestre : du lundi 22 février au mercredi 02 juin 2021 inclus, soit **84 jours** ;

###### 3<sup>ème</sup> Période

- Du lundi 22 février au samedi 10 avril 2021 inclus, soit **42 jours**.
- Samedi 17 avril 2021: communication des points aux parents. 

**4<sup>ème</sup> Période**

- Du lundi 12 avril au mercredi 02 juin 2021 inclus, soit **42 jours**.
- a. Congé de détente du deuxième trimestre :**
  - Du jeudi 03 au samedi 05 juin 2021 inclus, soit **03 jours**;
  - Lundi 07 juin 2021 : rentrée des classes.
- b. Examens du Deuxième trimestre :**
  - Du mercredi 26 mai au mercredi 02 juin 2021 inclus, soit **07 jours**.
  - Samedi 12 juin 2021 : Communication des points aux parents.

**II.2.2. Troisième Trimestre : du lundi 07 juin au mercredi 08 septembre 2021 inclus, soit 79 jours.****5<sup>ème</sup> Période**

- Du lundi 07 juin au samedi 24 juillet 2021 inclus, soit **41 jours**.
- Vendredi 30 juillet 2021 : communication des points aux parents.

**6<sup>ème</sup> Période**

- Du lundi 26 juillet au mercredi 08 septembre 2021 inclus, soit **38 jours**.
- **Examens du Troisième Trimestre :**
  - Du vendredi 20 au vendredi 27 août 2021 inclus, soit **07 jours**.
  - **Mercredi 08 septembre 2021 :**
    - Proclamation des résultats, remise des bulletins et certificats de fin du cycle primaire ;
    - Clôture de l'année scolaire 2020 – 2021.

**II.3. Enseignement secondaire et technique : du lundi 22 février au mercredi 08 septembre 2021 inclus, soit 163 jours.****II.3.1. Premier semestre : du lundi 22 février au samedi 08 mai 2021 inclus, soit 64 jours.****2<sup>ème</sup> Période**

- Du lundi 22 février au samedi 08 mai 2021 inclus, soit **64 jours**.
- **Examens du Premier semestre :**
  - Du mercredi 28 avril au samedi 08 mai 2021 inclus, soit **08 jours**.
  - Samedi 15 mai 2021 : communication des points aux parents.

**II.3.2. Deuxième semestre: du lundi 10 mai au mercredi 08 août 2021 inclus, soit 99 jours.****3<sup>ème</sup> Période**

- Du lundi 10 mai au mardi 13 juillet 2021 inclus, soit **51 jours**.
- Samedi 24 juillet 2021: Communication des points aux parents.
- **Congé de détente :**
  - Du jeudi 03 au samedi 05 juin 2021 inclus, soit **03 jours**;
  - Lundi 07 juin 2021 : rentrée des classes.

**4<sup>ème</sup> Période**

- Du mercredi 14 juillet au mercredi 08 septembre 2021 inclus, soit **48 jours**.
- **Examens du Deuxième Semestre :**
  - Du vendredi 06 au samedi 14 août 2021 inclus, soit **08 jours**.
  - Vendredi 20 août 2021: 1<sup>ère</sup> délibération. 

➤ **Examens de repêchage :**

- Mardi 24 et mercredi 25 août 2021 inclus, soit **02 jours**.
- Vendredi 27 août 2021 : 2ème délibération.

➤ **Mercredi 08 septembre 2021 :**

- Cérémonie officielle de proclamation des résultats des examens, remise des bulletins et des diplômes d'aptitude professionnelle des cycles professionnels ;
- Clôture de l'année scolaire 2020 - 2021.

### III. JURYS ET EPREUVES DE FINS DE CYCLES

#### III.1. Enseignement Primaire

- Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) : **jeudi 05 et vendredi 06 août 2021**.

#### III.2. Enseignement secondaire cycle court

##### III.2.1. Epreuves hors-session :

- a. **Rédaction** : lundi 12 juillet 2021.
- b. **Epreuves traditionnelles des options techniques** : mardi 13 juillet 2021
- c. **Pratique professionnelle**: du mercredi 14 au samedi 17 juillet 2021

##### III.2.2. Epreuves de la session ordinaire : du **lundi 30 août au jeudi 02 septembre 2021** inclus, soit **04 jours**.

#### III.3. Enseignement secondaire cycle long : Examen d'Etat

##### III.3.1. Epreuve préliminaire : **dimanche 25 avril 2021**

##### III.3.2. Epreuves hors-session :

- a. **Dissertation** : lundi 12 juillet 2021
- b. **Epreuves traditionnelles des options techniques** : mardi 13 juillet 2021
- c. **Epreuves orales de français** : du mercredi 14 au samedi 17 juillet 2021
- d. **Epreuves pratiques**: du lundi 19 au samedi 24 juillet 2021.

##### III.3.3. Transmission des copies des épreuves traditionnelles des options techniques au Centre National de Correction (CNC) : lundi 26 juillet 2021.

##### III.3.4. Epreuves de la session ordinaire : du **lundi 30 août au jeudi 02 septembre 2021** inclus, soit **04 jours**.

### IV. JOURS FERIES LEGAUX

- Vendredi 30 avril 2021 : Journée de l'Enseignement National ;
- Samedi 1<sup>er</sup> mai 2021 : Fête du Travail ;
- Lundi 17 mai 2021 : Journée des FARDC ;
- Mercredi 30 juin 2021 : Fête Nationale de l'Indépendance ;
- Dimanche 1<sup>er</sup> août 2021 : Fête des Parents.

### V. DISPOSITIONS PRATIQUES

#### V.1. Respect du calendrier scolaire

Conformément à la Note Circulaire N°MINEPSP/CABMIN/001/01409/91 du 25 juin 1991 relative à l'adaptation du calendrier scolaire, les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique doivent communiquer, par écrit, au Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, deux semaines après constat de la nécessité, **les réaménagements éventuels** à apporter au calendrier scolaire 2020 - 2021 suite aux situations d'urgence.

Dans ce même ordre d'idées, il est rappelé à tous que **toute activité non prévue dans le calendrier scolaire** doit être préalablement autorisée par le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, à condition qu'elle ne perturbe pas le nombre de jours ouvrables prévus. ✕

De même, aucune structure extérieure ne peut organiser des activités dans les établissements d'enseignement, tant publics que privés agréés, sans l'aval préalable du Ministre ou de ses représentants en province.

## V.2. Stages professionnels

### • Des élèves-maîtres

Conformément au Programme National de Formation Psychopédagogique de la Section Pédagogique, **le stage professionnel des élèves-maîtres est obligatoire**. Il sera effectué dans les établissements d'enseignement primaire du **lundi 19 avril au mercredi 26 mai 2021**, soit **30 jours** ouvrables.

Les élèves-maîtres seront suivis par les professeurs de pratique professionnelle, le chef d'établissement scolaire, l'inspecteur du primaire de l'entité et l'inspecteur du secondaire chargé de la pédagogie.

A la fin du stage professionnel, chaque élève devra rédiger un rapport en trois exemplaires dont un exemplaire sera déposé à la direction de son école, un autre sera déposé au pool secondaire de son entité et le troisième pour lui-même.

### • Des élèves des filières techniques

Le stage pour les niveaux 1, 2 et 3 s'effectue durant deux semaines au premier semestre du lundi 12 au mardi 27 avril 2021 et les deux autres semaines pendant le second semestre du lundi 19 juillet au vendredi 06 août 2021, soit 30 jours au total.

Pour le niveau 4, le stage s'effectue en 1 mois continu du jeudi 1<sup>er</sup> juillet au jeudi 05 août 2021, soit 30 jours.

Pour le cycle professionnel, le stage s'effectue en 1 mois continu du jeudi 1<sup>er</sup> juillet au jeudi 05 août 2021, soit 30 jours.

Ce stage se termine par **un rapport de stage** rédigé par l'élève et déposé à la direction de l'école, une semaine après. Dès réception, le chef d'établissement le transmettra aux bureaux du Sous-Proved et de l'Inspool.

## V.3. Assemblées générales ordinaires des Parents

**Dimanche 21 mars 2021 et dimanche 04 juillet 2021:** ces deux assemblées générales ordinaires sont organisées, sous la conduite du Président du Comité Scolaire des Parents d'élèves et en présence d'un représentant de l'Etat, conformément à l'article 7 de l'Arrêté Ministériel N°MINEPSP/CABMIN/ 1606/2018 du 21/05/2018 portant organisation et fonctionnement des comités de parents d'élèves.

Les procès-verbaux desdites rencontres seront transmis par les Chefs d'établissement d'enseignement à la hiérarchie, pour exploitation, une semaine après la tenue de celles-ci.

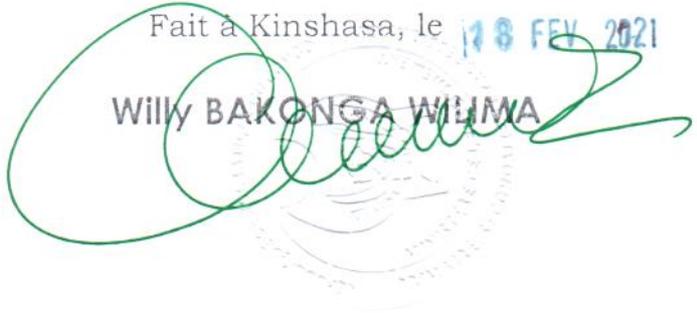
V.4. La prochaine rentrée scolaire 2021 – 2022 est fixée au lundi 04 octobre 2021 pour tous les établissements d'enseignement aussi bien publics que privés agréés et ce, sur toute l'étendue du territoire national de la République Démocratique du Congo. ✂

## VI. DISPOSITIONS FINALES

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique est chargé de l'exécution du présent calendrier scolaire réaménagé.

Fait à Kinshasa, le 18 FEB 2021

Willy BAKONGA WILIMA

A handwritten signature in green ink is written over a faint circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'Willy Bakonga Wilima'. The stamp is partially obscured by the signature and the date stamp above it.